



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE PONTIAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue le mercredi 16 décembre 2020 à compter de 18h41 sous la présidence de madame Jane Toller, préfète, et à laquelle sont présents :

Minutes of the regular sitting of the Regional County Municipality of Pontiac Council, held on Wednesday, December 16, 2020 at 6:41 p.m. under the chairmanship of the warden Ms. Jane Toller and to which are present:

Présences : M. John Armstrong, Le conseiller régional
M. Maurice BEAUREGARD, Le conseiller régional
Mme Lynne Cameron, La conseillère régionale
Mme Karen Daly Kelly, La conseillère régionale
M. GILLES DIONNE, Le conseiller régional
M. Alain Gagnon, Le conseiller régional
M. Donald Gagnon, Le conseiller régional
M. Jim Gibson, Le conseiller régional
Mme Natacha Guillemette, Adjointe administrative
Mme TOLLER JANE, La Préfète
Monsieur Gagnon Julien
M. Travis Ladouceur, Greffier
Mme Colleen Larivière, La conseillère régionale
Mme Kim Lesage
M. Carl Mayer, Le conseiller régional
Mme Sandra Murray, La conseillère régionale
M. Brent Orr, Le conseiller régional
Mme Doris Ranger, La conseillère régionale
M. David Rochon, Le conseiller régional
M. Bernard Roy, Directeur général et secrétaire trésorier
M. Winston Sunstrum, Le conseiller régional
Mme Annie Vaillancourt, Comptable CPA
Mme Kim Villeneuve, La conseillère régionale
Mme Colleen Jones
Mme Cyndy Phillips
M. Jason Durand
Mme Debbie Laporte, La conseillère régionale

Absences : M Serge Newberry, Le conseiller régional

Dans le contexte de la Covid-19 et dans le but de respecter les directives émises pour la santé publique par les autorités compétentes, les élus ainsi que les employés et autres participants ont participé par visioconférence ou par téléphone à cette séance du Conseil des maires.

In the context of Covid-19 and in order to comply with the directives issued for public health by the competent authorities, elected representatives and employees and other participants participated by videoconference or telephone in this sitting of the Council of Mayors.

Étaient également présents par visioconférence:

*Mme Kari Richardson, Coordonnatrice à l'environnement, MRC de Pontiac;

*M. Alexandre Savoie-Perron, Aménagiste, MRC de Pontiac;

*M. Louis Harvey (Présentation, Pont Félix-Gabriel-Marchand).

*Différents journalistes de la communauté médiatique locale (Chip FM, The Equity & Journal du Pontiac).

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE ET PRÉSENCES | OPENING AND ATTENDANCE

2 CAPTATION VIDÉO DE LA SÉANCE ET DIFFUSION SUR SITE WEB DE LA MRC & FACEBOOK LIVE (ARRÊTÉ MINISTÉRIEL) | VIDEO RECORDING OF THE SITTING AND BROADCAST ON THE MRC WEBSITE & FACEBOOK LIVE (MINISTERIAL DECREE)

3 DÉCLARATION - UTILISATION DE LA LANGUE DE SON CHOIX | DECLARATION - USE OF THE LANGUAGE OF YOUR CHOICE

4 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

5 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS OU DE CONFLIT | DECLARATION OF INTEREST OR CONFLICT

6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25-11 | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE SITTING OF 11-25

7 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXT. DU 09-12 | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE SPECIAL SITTING OF 12-09

8 RAPPORT DE LA PRÉFÈTE | WARDEN'S REPORT

9 PRÉSENTATIONS | PRESENTATIONS

9.1 M. LOUIS HARVEY

10 QUESTIONS ÉLECTRONIQUES DU PUBLIC | E-QUESTIONS FROM THE PUBLIC

11 GROUPE D'ACTION SUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS | FLOOD PREVENTION TASK FORCE

12 CORONAVIRUS (COVID-19) : UN SUIVI | A FOLLOW-UP

13 COVID-19 - PONTIAC: PASSAGE DE LA ZONE ORANGE À LA ZONE ROUGE | CHANGE FROM THE ORANGE ZONE TO THE RED ZONE

14 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

14.1 DÉCENTRALISATION DES SOINS DE SANTÉ DANS LE PONTIAC | HEALTH CARE DECENTRALIZATION IN THE PONTIAC

14.2 POSTES VACANTS SUR TROIS COMITÉS DE LA MRC | VACANCIES ON THREE MRC COMMITTEES

14.3 transporaction: PLAN D'OPTIMISATION ET PRÉVISIONS 2020 RÉVISÉES

14.4 RÈGLEMENT 268-2020 (SÉANCES DES ASSEMBLÉES POUR L'ANNÉE 2021) | BY-LAW 268-2020 (ASSEMBLIES OF THE MRC PONTIAC FOR THE YEAR 2021)

14.5 CALENDRIER 2021 CALENDAR

- 15 FINANCES**
- 16 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMIC DEVELOPMENT**
 - 16.1 PORTE D'ENTRÉE POUR MOTONEIGISTES / GATEWAY FOR SNOWMOBILERS**
 - 16.2 PROJET CIRCUITS RIVIÈRES / RIVER ROUTES PROJECT**
 - 16.3 PROJET HALTES ROUTIÈRES PANORAMIQUES / SCENIC REST STOPS PROJECT**
 - 16.4 SOUTIEN FINANCIER À SKI À L'ÉCOLE OUTAOUAIS / OUTAOUAIS SKI AT SCHOOL FINANCIAL SUPPORT**
 - 16.5 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DÉCISIONNEL POUR LA COLLECTION D'ART RÉGIONALE**
 - 16.6 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT | INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS**
 - 16.7 FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX PME | EMERGENCY AID FUND FOR SME**
 - 16.8 RECOMMANDATION DONS ET COMMANDITES | RECOMMENDATIONS DONATIONS AND SPONSORS**
 - 16.8.1 DONS ET COMMANDITES (CLUB DE MOTONEIGE PINGOUINS)**
 - 16.8.2 DONS ET COMMANDITES (CLETUS FERRIGAN)**
- 17 SÉCURITÉ CIVILE | PUBLIC SAFETY**
 - 17.1 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC (RÈGLEMENT RÉVISÉ, PRÉVENTION DES INCENDIES | MRC AFFIRMING ITS JURISDICTION (REVISED BY-LAW - FIRE PREVENTION)**
 - 17.2 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE 'SUMI' (SAUVETAGE NAUTIQUE) | MODIFICATION OF THE 'SUMI' INTER-MUNICIPAL AGREEMENT (WATER RESCUE)**
- 18 INFRASTRUCTURES RÉGIONALES | REGIONAL INFRASTRUCTURES**
 - 18.1 BAIL ÉCOLE DE PIERRE | STONE SCHOOL LEASE**
 - 18.2 ASSOCIATION DES ARTISTES DU PONTIAC**
 - 18.3 ACCÈS TERRAIN MRC POUR COURSE DE RAQUETTE ANNUELLE - MRC PROPERTY ACCESS FOR ANNUAL SNOWSHOE RACE**
- 19 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY**
 - 19.1 PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE 2020-2025**
 - 19.2 REPRÉSENTANT MRC REPRESENTATIVE (TRGIRTO)**
 - 19.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 269-2021 (ANCIEN CORRIDOR FERROVIAIRE DU CN) | ADOPTION OF DRAFT BY-LAW 269-2021 (FORMER CN RAILWAY CORRIDOR)**
- 20 DIVERS | MISCELLANEOUS**
 - 20.1 CONTRACTEUR/SHQ | CONTRACTOR/SHQ**
 - 20.2 STRATÉGIE FORESTIÈRE | FOREST STRATEGY**
 - 20.2.1 DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE DANS LE PONTIAC (RENMATIX)**
 - 20.2.2 DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE DANS LE PONTIAC (SÉANCE DE TRAVAIL SPÉCIALE) | DEVELOPMENT OF FORESTRY IN THE PONTIAC (SPECIAL WORKING SESSION)**
 - 20.3 BULLETINS DE VOTE PAR LA POSTE | MAIL-IN BALLOTS (ÉLECTIONS 2021)**
 - 20.4 BORNE DE RECHARGE | CHARGING STATION**

21 FERMETURE | CLOSING

C.M. 2020-12-01 1 OUVERTURE ET PRÉSENCES | OPENING AND ATTENDANCE

Il est proposé par Mme Daly Kelly et résolu d'ouvrir la séance ordinaire du Conseil régional des maires de la MRC de Pontiac pour le mercredi 16 décembre 2020 à 18:41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was moved by Ms. Daly Kelly and resolved to open the regular sitting of the Council of Mayors of the Pontiac MRC for Wednesday December 16 2020 at 6:41 p.m.

CARRIED UNANIMOUSLY

2 CAPTATION VIDÉO DE LA SÉANCE ET DIFFUSION SUR SITE WEB DE LA MRC & FACEBOOK LIVE (ARRÊTÉ MINISTÉRIEL) | VIDEO RECORDING OF THE SITTING AND BROADCAST ON THE MRC WEBSITE & FACEBOOK LIVE (MINISTERIAL DECREE)

Mme la préfète indique que cette séance publique du Conseil des maires sera enregistrée et que l'audio sera disponible sur le site Internet de la MRC/la capture vidéo sur sa page Facebook.

De plus, il y a un Facebook live du déroulement de la séance.

Unofficial translation

The Warden indicated that this public sitting of the Council of Mayors will be recorded and that the audio recording will be available on the MRC website/the video recording on its Facebook page.

Also, there is a Facebook live of this sitting.

3 DÉCLARATION - UTILISATION DE LA LANGUE DE SON CHOIX | DECLARATION - USE OF THE LANGUAGE OF YOUR CHOICE

Déclaration réitérant l'importance pour les maires et les autres participants à la séance de s'exprimer librement dans la langue de leur choix et la présence sur place d'une ressource pour assurer une traduction au besoin.

Unofficial translation

Statement reiterating the importance for mayors and other participants in the sitting to express themselves freely in the language of their choice and the presence of a resource on site to ensure translation if necessary.

C.M. 2020-12-02 4 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

Il est proposé par M. Beauregard et résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was moved by Mr. Beauregard and resolved to adopt the agenda.

CARRIED UNANIMOUSLY

5 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS OU DE CONFLIT | DECLARATION OF INTEREST OR CONFLICT

Aucune | None

C.M. 2020-12-03 6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25-11 | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE SITTING OF 11-25

Il est proposé par Mme Daly Kelly et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil régional de la MRC de Pontiac du mercredi 25 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was moved by Ms. Daly Kelly and resolved to adopt the minutes of the regular sitting of the Regional Council of the Pontiac MRC of Wednesday, November 25, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-04 7 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXT. DU 09-12 | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE SPECIAL SITTING OF 12-09

Il est proposé par Mme Laporte et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil régional de la MRC de Pontiac du mercredi 9 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was moved by Ms. Laporte and resolved to adopt the minutes of the special sitting of the Regional Council of the Pontiac MRC of Wednesday, December 9, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

8 RAPPORT DE LA PRÉFÈTE | WARDEN'S REPORT

La préfète Toller donne un rapport verbal de ses activités depuis la dernière séance du Conseil des maires. Entre autres, elle mentionne qu'elle tiendra une session virtuelle prochainement sur

la gouvernance municipale/politique municipale. Des détails à ce sujet suivront sous peu.

Unofficial translation

Warden Toller gave a verbal report of her activities since the last sitting of the Council of Mayors. Among other things, she mentioned that she will be holding a virtual session on municipal governance / municipal politics in the near future. Details will follow shortly.

9 PRÉSENTATIONS | PRESENTATIONS

9.1 M. LOUIS HARVEY

Présentation par M. Louis Harvey au sujet de l'éclairage du pont Félix-Gabriel-Marchand. L'intégral de sa présentation est disponible à partir de l'enregistrement audio de la séance sur le site Internet de la MRC (Documentation/Procès-verbaux et enregistrements audio du Conseil) et de la capture vidéo sur la page Facebook de la MRC.

Unofficial translation

Presentation by Mr. Louis Harvey regarding the installation of lighting on the Félix-Gabriel-Marchand bridge. His complete presentation is available from the audio recording of the sitting on the MRC website (Documentation/Council Meeting Minutes & Audio recordingsthe video recording on the MRC Facebook page.

10 QUESTIONS ÉLECTRONIQUES DU PUBLIC | E-QUESTIONS FROM THE PUBLIC

Mme la préfète adresse les questions qui furent reçues.

À noter que les questions furent soumises en anglais. L'intégral du propos et des réponses de Madame la préfète est disponible à partir de l'enregistrement audio de la séance sur le site Internet de la MRC (Documentation/Procès-verbaux et enregistrements audio du Conseil) et de la captation vidéo sur la page Facebook de la MRC.

*Questions, M. Pat Goyette:

1. Madame la préfète, la population de la MRC de Pontiac mérite un relevé détaillé des 800 000 \$ dépensés dans le cadre du projet CVB! Vous engagerez-vous à un relevé public détaillé de ces dépenses?

2. Madame la préfète Toller, est-ce que les conseillers de chaque municipalité furent consultés par leurs maires sur la proposition de résolution sur le mandat de consultant pour le projet CVB! Je suis conscient que certains ne l'ont pas été! Pourquoi? Pourquoi la population de chaque municipalité n'a-t-elle pas été sensibilisée à

cette question! Votez!

*Questions, M. André Boisvert (Niveaux de la rivière des Outaouais et inondation 2019):

1. Comment la MRC prévoit-elle de traiter cette question très préoccupante?

2. Comment la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (ORRPB) prévoit-elle de traiter cette question et de s'assurer que ses stratégies de fonctionnement tiennent compte du pire scénario et non du meilleur?

Unofficial translation

The Warden addressed the questions that were received.

Note that the questions were submitted in English. The complete remarks and responses provided by the Warden are available from the audio recording of the sitting on the MRC website (Documentation/Council Meeting Minutes & Audio recording the video recording on the MRC Facebook page.

*Questions, Mr. Pat Goyette:

1. Warden Toller The population of the MRC Pontiac deserve a detail statement of the 800,000 spent on the CVB project ! will you commit to a public detail statement of these expense.

2. Warden , Toller were the counsel members of each municipality consulted by there mayors on the propose resolution on the consultant mandate for the CVB project! I am aware that some were not! Why! Why weren't the population of each municipality made aware of this issue ! Vote !

*Questions, Mr. André Boisvert (Ottawa river levels and 2019 flood):

1. How does the MRC plan on addressing this overly concerning issue?

2. How does ORRPB plan on addressing this issue and make sure their operating strategies account for the worst-case scenario and not the best-case scenario?

C.M. 2020-12-05 11 GRUPE D'ACTION SUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS | FLOOD PREVENTION TASK FORCE

Il est proposé par Mme Laporte et résolu de constituer un 'Groupe d'action sur la prévention des inondations' et que ce groupe soit composé de la préfète, des maires Gilles Dionne, Jim Gibson, Winston Sunstrum et de la mairesse Debbie Laporte, des députés provincial et fédéral de Pontiac M. André Fortin et M. William Amos, ainsi que de M. André Boisvert. Il est également résolu que d'autres individus possédant une expertise en la matière puissent être invités à participer aux travaux du groupe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was moved by Ms. Laporte and resolved to constitute a 'Task force on flood prevention' and that this group be composed of the Warden, Mayors Gilles Dionne, Jim Gibson, Winston Sunstrum and Debbie Laporte, the MNA for Pontiac Mr. André Fortin and MP for Pontiac Mr. William Amos, as well as Mr. André Boisvert. Be it further resolved that other individuals with subject matter expertise may be invited to participate in the work of the group.

CARRIED UNANIMOUSLY

12 CORONAVIRUS (COVID-19) : UN SUIVI | A FOLLOW-UP

Mise-à-jour par Mme la préfète concernant la situation Covid-19, dont entre autres la situation actuelle concernant le changement de la zone orange à la zone rouge (alerte maximale) pour le Pontiac.

M. Roy donne des précisions relativement aux mesures en place à la MRC.

Pour tous les détails, voir l'enregistrement audio de la séance sur le site Internet de la MRC (Documentation/Procès-verbaux et enregistrements audio du Conseil) ou la captation vidéo sur la page Facebook de la MRC.

Unofficial translation

Update by the Warden on the Covid-19 situation, including among other things the current situation regarding the change from the orange zone to the red zone (maximum alert) for the Pontiac.

Mr. Roy gave details on the measures in place at the MRC.

For all of the details, see the audio recording of the sitting on the MRC's website (Documentation/Council Meeting Minutes & Audio recordings) or the video recording on the MRC Facebook page.

C.M. 2020-12-06 13 COVID-19 - PONTIAC: PASSAGE DE LA ZONE ORANGE À LA ZONE ROUGE | CHANGE FROM THE ORANGE ZONE TO THE RED ZONE

Considérant l'annonce par le gouvernement du Québec que la région du Pontiac passera au niveau d'alerte maximale (zone rouge) à compter de minuit le jeudi 17 décembre, il est proposé par la mairesse Mme Sandra Murray et résolu que le Conseil des maires exprime sa déception relativement à l'annonce du gouvernement concernant le changement de zone et la manière dont cette information a été livrée. Il est également résolu que le Conseil souligne tous les efforts qui ont été réalisés dans le Pontiac afin de maintenir les cas de Covid-19 à un niveau bas.

Il est également résolu que la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de la santé et des services sociaux du Québec, Mr. Christian Dubé, et au

député de Pontiac, M. André Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Considering the announcement by the Québec government that the Pontiac region will move to the maximum alert level (red zone) as of midnight on Thursday, December 17, it was moved by Mayor Sandra Murray and resolved that the MRC Council of Mayors express its disappointment with the government's announcement concerning the change of zone and the manner in which this information was delivered. It was also resolved that the Council highlight all the efforts that have been made in the Pontiac to keep Covid-19 cases at a low level.

Be it further resolved that this resolution be sent to the Premier of Québec, Mr. François Legault, the Minister of Health and Social Services of Québec, Mr. Christian Dubé, and the MNA for Pontiac, Mr. André Fortin.

CARRIED UNANIMOUSLY

14 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

C.M. 2020-12-07

14.1 DÉCENTRALISATION DES SOINS DE SANTÉ DANS LE PONTIAC | HEALTH CARE DECENTRALIZATION IN THE PONTIAC

Considérant que la centralisation a eu des répercussions importantes sur le réseau des soins de santé du Pontiac;

Considérant les préoccupations exprimées par la population du Pontiac relativement à l'état actuel des soins de santé dans la région;

Considérant l'importance des soins de santé de proximité pour le bien-être de la population;

Considérant l'adoption de la résolution C.M. 2020-09-09 qui demandait la mise en œuvre dans l'immédiat d'un projet pilote dans le Pontiac relativement à l'augmentation du salaire des infirmières et des infirmiers au niveau de celui de l'Ontario;

Il est proposé par Mme Murray et résolu de demander au Ministère de la santé et des services sociaux:

1. **Le rétablissement d'un poste d'administrateur local** (Président Directeur Général) pour le Réseau local de service (RLS) Pontiac. Cette personne :
 - a. assurera une interaction directe entre la communauté et le réseau de la santé;
 - b. sera responsable du budget opérationnel et des services financiers qui seront rapatriés au RLS;
 - c. sera responsable des aspects logistiques du

RLS;

- d. sera responsable du recrutement et de la rétention du plein contingent de personnel non-médical du RLS.

2. Le rétablissement d'un poste de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour le Pontiac.

Cette personne pourra :

- a. assurer l'organisation des services pour répondre aux besoins de la population;
- b. s'occuper du recrutement et de la rétention du personnel médical. Ceci inclut :
 - i. le rétablissement d'un service obstétrical ouvert 24/7;
 - ii. la stabilisation des équipes hospitalières;
 - iii. une prise en charge et suivi d'au moins 85% de la population, y compris une couverture 24/7 à domicile;
 - iv. la création de structures et de règlements favorisant une pratique diversifiée et en continuité sur le territoire du Pontiac en réduisant le plus possible la mobilité du personnel en dehors de la région.

3. Le rétablissement d'un Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) local pour le Pontiac. Les professionnels pourront :

- a. se rassembler en toute légitimité;
- b. veiller à la qualité de l'acte;
- c. contribuer à l'organisation et à l'harmonisation des soins.

4. Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département locaux. Ces médecins pourront :

- a. élaborer des plans pour assurer la qualité des soins offerts;
- b. contribuer à l'organisation et à l'harmonisation des soins.

5. Le rétablissement d'un Conseil d'Administration (CA) local réduit. Celui-ci répondra au CA du CISSSO.

6. Le rapatriement des Fondations du Pontiac. Celles-ci seront gérées sur une base locale.

7. D'attribuer du pouvoir opérationnel aux instances ci-haut.

8. La mise en place d'un projet pilote dans le Pontiac sur une période de 5 ans visant à établir une structure salariale rehaussée au niveau de celui de l'Ontario pour les infirmières et infirmiers et autres professionnels de la santé

Il est également résolu de demander à la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) d'appuyer la MRC de Pontiac dans ses démarches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Considering that centralization has had a significant impact on the health care network in the Pontiac;

Considering the concerns expressed by the population of the Pontiac regarding the current state of health care in the region;

Considering the importance of proximity health care for the well-being of the population;

Considering the adoption of resolution C.M. 2020-09-09 which called for the immediate implementation of a pilot project in the Pontiac with respect to increasing the salary of nurses to the level of that of Ontario;

It was moved by Ms. Murray and resolved to ask the Ministry of Health and Social Services (*Ministère de la santé et des services sociaux*) for :

1. **the reinstatement of a local administrator position** (President and CEO) for the *Réseau local de service* (RLS) Pontiac. This person will:

- a. ensure direct interaction between the community and the health network;
- b. be responsible for the operational budget and financial services that will be repatriated to the RLS;
- c. be responsible for the logistical aspects of the RLS;
- d. be responsible for the recruitment and retention of the full contingent of non-medical personnel for the RLS.

2. **the reinstatement of a local Director of Professional Services** (DPS) position for the Pontiac. This person will be responsible for:

- a. ensuring that services are organized to meet the needs of the population;
- b. the recruitment and retention of medical staff. This includes:
 - i. re-establishing a 24/7 obstetrical service;
 - ii. stabilizing hospital teams;
 - iii. care and monitoring of at least 85% of the population, including 24/7 coverage at home;
 - iv. the creation of structures and regulations favouring a diversified and continuous practice on the Pontiac territory by reducing as much as possible the mobility of personnel

outside the region.

3. the re-establishment of a local *Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens* (CMDP), or 'Council of Physicians, Dentists and Pharmacists', for the Pontiac. Professionals will be able to:

- a. gather in all legitimacy;
- b. ensure the quality of the act;
- c. contribute to the organization and harmonization of care.

4. the re-establishment of a *Table des chefs locale* ('local Chiefs' Table') bringing together all local department heads. These physicians will be able to:

- a. develop plans to ensure the quality of care provided;
- b. contribute to the organization and harmonization of care.

5. the re-establishment of a small local Board of Directors (BOD). The Board will be accountable to the CISSSO Board of Directors.

6. the repatriation of the Pontiac Foundations. These will be managed on a local basis.

7. the attribution of **operational powers** to the above-mentioned bodies.

8. the implementation of a **pilot project** in the Pontiac over a period of 5 years to establish a salary structure for nurses and other health professionals at the Ontario level;

It was also resolved to ask the *Conférence des préfets de l'Ontario (CPO)* to support the MRC Pontiac in its efforts.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-08

14.2 POSTES VACANTS SUR TROIS COMITÉS DE LA MRC |
VACANCIES ON THREE MRC COMMITTEES

Considérant la démission de M. Gaston Allard au poste de maire de la municipalité de Fort-Coulonge;

Considérant que M. Allard était membre de trois comités de la MRC, nommément le comité Tourisme, le comité PPJ et la

Commission consultative pour la révision du schéma d'aménagement;

Considérant le besoin de désigner un remplaçant à M. Allard sur ces trois comités dont il était membre;

Il est proposé par M. Dionne et résolu de nommer Mme Debbie Laporte, nouvellement élue à titre de mairesse de la municipalité de Fort-Coulonge, en tant que membre du comité Tourisme, du comité PPJ et de la Commission consultative pour la révision du schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Considering the resignation of Mr. Gaston Allard to the position of mayor of the municipality of Fort-Coulonge;

Considering that Mr. Allard was a member of three committees of the MRC, namely the Tourism committee, the PPJ committee and the Advisory Committee for Revision of the Land Use and Development Plan;

Considering the need to designate a replacement for Mr. Allard on these three committees of which he was a member;

It was moved by Mr. Dionne and resolved to appoint Ms. Debbie Laporte, newly elected mayor of the municipality of Fort-Coulonge, as a member of the Tourism committee, the PPJ committee and the Advisory Committee for Revision of the Land Use and Development Plan.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-09

14.3 transporaction: PLAN D'OPTIMISATION ET PRÉVISIONS 2020 RÉVISÉES

Il est proposé par Mme Larivière et résolu d'adopter le «Plan d'optimisation des ressources et de rétablissement et de maintien de l'offre de service 2020-2022» ainsi que les prévisions budgétaires 2020 révisées, tel que déposé par TransporAction conformément au Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC) du MTQ et présenté au Conseil régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was moved by Ms. Larivière and resolved to adopt the 'Plan for resource optimization and Restoration/Maintenance of the 2020-2022 service offer (Plan d'optimisation des ressources et de rétablissement et de maintien de l'offre de service 2020-2022)' as well as the

revised 2020 Budget Estimates, as tabled by TransporAction in accordance with the MTQ's *Programme d'aide d'urgence au transport collectif* (PAUTC) presented to the Regional Council.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12- 14.4 RÈGLEMENT 268-2020 (SÉANCES DES ASSEMBLÉES POUR L'ANNÉE 2021) | BY-LAW 268-2020 (ASSEMBLIES OF THE MRC PONTIAC FOR THE YEAR 2021)
10

ATTENDU QU' en vertu de l'article 148 du Code municipal, les séances ordinaires du Conseil sont une fois à chaque mois, aux jours fixés par règlement du Conseil, dont l'une le quatrième mercredi de novembre :

ATTENDU QUE le Conseil peut établir l'endroit où il tient ses séances;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 25 novembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cameron et résolu d'adopter le règlement 268-2020 pourvoyant aux séances des assemblées du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac pour l'année 2021.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC

LITCHFIELD

Règlement numéro 268-2020 pourvoyant aux séances des assemblées du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac pour l'année 2021.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Les séances ordinaires sont tenues aux dates et aux heures fixées au calendrier des séances adopté par résolution du Conseil avant le début de chaque année civile. Ledit calendrier peut être modifié conformément aux articles 148, 148.0.1, 433 et 434 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 3 Les séances ordinaires du Conseil commencent à 18h30.

ARTICLE 4 Les séances ordinaires du Conseil sont tenues à la Salle Elsie Gibbons de la MRC de Pontiac à Litchfield à moins que le Conseil en décide autrement par voie de résolution.

Conformément aux directives gouvernementales décrétées dans le contexte de la pandémie de Covid-19, il est également possible que les séances du Conseil soient tenues virtuellement par des moyens

de communication alternatifs.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Litchfield (Québec)

Ce 16e jour du mois de décembre 2020

Bernard Roy, Directeur général

Jane Toller, Préfète

Avis de motion : 25 novembre 2020

Date de l'adoption :16 décembre 2020

Date de publication :17 décembre 2020

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNOFFICIAL TRANSLATION

WHEREAS in accordance with Section 148 of the Municipal Code, regular sittings of the Regional County Municipality (MRC) of Pontiac take place once per month, on a date set by a Council By-Law, one of which the fourth Wednesday of November ;

WHEREAS the Council can establish the location where it holds its meetings;

WHEREAS a notice of motion was given on November 25, 2020;

FOR THESE REASONS,

It was proposed by Ms. Cameron and resolved to adopt By-Law 268-2020 providing for the assemblies of the Regional County Municipality of Pontiac for the year 2021.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC

LITCHFIELD

By-Law number 268-2020 providing for the Assemblies of the Regional County Municipality of Pontiac for the year 2021.

ARTICLE 1 The preamble is an integral part of this By-Law.

ARTICLE 2 The regular sittings are held at dates and times set out in the calendar of meetings adopted by resolution of the Regional Council prior to the beginning of each calendar year. The said calendar may be modified in accordance with Sections 148, 148.0.1, 433 and 434 of the Municipal Code of Québec.

ARTICLE 3 Regular sittings of the Council begin at 6:30 p.m.

ARTICLE 4 Regular sittings of the Council are held at the Elsie Gibbons conference room at the MRC Pontiac in Litchfield unless the council decides otherwise by resolution.

In accordance with government directives decreed in the context of the Covid-19 pandemic, it is also possible that Council sittings may be held virtually by alternative means of communication.

ARTICLE 5 This By-Law will come into force in accordance with the Law.

Given in Litchfield (Québec)

this 16th day of December 2020

Bernard Roy, Director general

Jane Toller, Warden

Notice of motion given: November 25 2020

Date of adoption: December 16 2020

Date of publication: December 17 2020

Coming into force: January 1st, 2021

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-11

14.5 CALENDRIER 2021 CALENDAR

Considérant la résolution adoptant le règlement 268-2020 pourvoyant aux séances des assemblées du conseil pour 2021;

Il est proposé par Mme Daly Kelly et résolu d'adopter le calendrier des rencontres pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Considering the resolution adopting By-law 268-2020 providing for the assemblies of the Regional County Municipality of Pontiac for 2021;

It was moved by Ms. Daly Kelly and resolved to adopt the calendar of meetings for the year 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-12

15 FINANCES

LISTE DES COMPTES A PAYER ET LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par M. Donald Gagnon et unanimement résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant de 96 904.04\$ de la liste des comptes à payer de la MRC de Pontiac, et le montant de 202 825.11\$ de la liste des comptes payés.

APPROBATION DES DÉPENSES DE VOYAGE ET D'AFFAIRES DES ÉLUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est également résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant payé pour les dépenses de frais de voyage et d'affaires des élus de la MRC de Pontiac au montant de 477.00\$ pour les périodes de paie 23, 24 et 25 pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTS OF ACCOUNTS PAYABLE AND LIST OF PAYMENTS

It was moved by Mr. Donald Gagnon and resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the list of accounts payable in the amount of \$96 904.04 and the list of payments in the amount of \$202 825.05.

APPROVAL OF THE TRAVEL AND BUSINESS EXPENSES OF ELECTED OFFICIALS SINCE THE LAST MEETING

It was also resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC

authorize the amount paid for the travel and business expenses of the elected officials of the MRC Pontiac in the amount of \$477.00 for pay periods 23, 24 and 25 of the year 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

16 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMIC DEVELOPMENT

C.M. 2020-12-13

16.1 PORTE D'ENTRÉE POUR MOTONEIGISTES / GATEWAY FOR SNOWMOBILERS

CONSIDÉRANT l'importance du tourisme pour notre prospérité économique dans le Pontiac ;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des partenariats stratégiques transfrontaliers compte tenu de notre proximité avec l'Ontario ;

CONSIDÉRANT l'impact économique que la motoneige de loisir peut avoir dans une région ;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat dans un projet d'infrastructure qui reliera le secteur de la motoneige en Ontario à nos sentiers et à nos entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Daly Kelly et RÉSOLU d'autoriser Mme Cyndy Phillips, directrice du développement économique, à présenter une demande de financement au montant de 25 000 \$ à Tourisme Outaouais dans la cadre du programme Porte d'entrée, pour le projet du plus long pont de motoneige au monde ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de contribuer au projet du pont pour un montant maximal de 20 000 \$ à même le budget de marketing touristique 2020, et d'autoriser la directrice du développement économique à signer tous les documents et contrats connexes découlant de cette initiative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

CONSIDERING the importance of tourism to our economic prosperity in the Pontiac;

CONSIDERING the importance of developing strategic cross-border partnerships given our proximity to Ontario;

CONSIDERING the economic impact that recreational snowmobiling can have in a region;

CONSIDERING the request to partner in an infrastructure project that will link the Ontario snowmobile sector to our trails and our businesses;

IT WAS THEREFORE moved by Ms. Daly Kelly and RESOLVED to authorize Mrs. Cyndy Phillips, Director of Economic

Development, to apply for funding in the amount of \$25,000 to Tourism Outaouais, within the framework of the Porte d'entrée program, for the Longest Snowmobile Bridge in the World project;

IT IS EQUALLY RESOLVED to contribute an amount of no greater than \$20,000 from the 2020 tourism marketing budget to the bridge project, and to authorize the Director of Economic development to sign all related documents and contracts stemming from this initiative.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-14

16.2 PROJET CIRCUITS RIVIÈRES / RIVER ROUTES PROJECT

CONSIDÉRANT l'importance du tourisme pour notre prospérité économique dans le Pontiac ;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des offres touristiques attrayantes pour attirer les gens dans la région ;

CONSIDÉRANT l'importance des activités de plein air ;

CONSIDÉRANT la demande de participation à un projet de commercialisation et de développement de routes touristiques à pagaies dans la MRC de Pontiac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cameron et RÉSOLU d'autoriser Mme Cyndy Phillips, directrice du développement économique, à signer une entente avec Art 2 0 Design pour un projet de développement de circuits rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

CONSIDERING the importance of tourism to our economic prosperity in the Pontiac;

CONSIDERING the importance of developing attractive tourism offerings to bring people into the region;

CONSIDERING the importance of open air activities ;

CONSIDERING the request to participate in a project to market and develop tourism paddling routes within the MRC Pontiac ;

IT WAS THEREFORE moved by Ms. Cameron and RESOLVED to authorize Mrs. Cyndy Phillips, Director of Economic Development, to sign an agreement with Art 2 0 Design for a River Routes development project.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-15

16.3 PROJET HALTES ROUTIÈRES PANORAMIQUES / SCENIC REST

STOPS PROJECT

ATTENDU QUE le conseil régional s'était engagé, par la résolution C.M.2020-03-20, à participer au développement et à la promotion de la route touristique régionale « Les Chemins d'eau » ;

ATTENDU QUE la route touristique régionale « Les Chemins d'eau » offre un parcours intéressant sur le territoire, par le biais d'attraites spécifiques;

ATTENDU QUE le projet vise à améliorer et à ajouter de la valeur à cette route en créant une série de haltes panoramiques le long du « Chemin d'eau » ;

Il est proposé par Mme Laporte et résolu d'envoyer une lettre de soutien, signée par le directeur général M. Bernard Roy, à Tourisme Outaouais pour les appuyer dans leur demande de financement auprès du Fonds Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

WHEREAS the regional council had committed, by resolution C.M.2020-03-20, to participate in the development and promotion of the regional tourist route "Les Chemins d'eau" ;

WHEREAS the regional tourist route "Les Chemins d'eau" offers an interesting route on the territory, by highlighting specific attractions;

WHEREAS the project aims to improve and add value to this route by creating a series of scenic stops along the "Chemin d'eau" ;

It was moved by Ms. Laporte and resolved to send a letter of support, signed by the Director General Mr. Bernard Roy, to Tourisme Outaouais to support them in their application for funding from the Desjardins Fund.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-16

16.4 SOUTIEN FINANCIER À SKI À L'ÉCOLE OUTAOUAIS / OUTAOUAIS SKI AT SCHOOL FINANCIAL SUPPORT

CONSIDÉRANT le travail effectué sur le territoire de la MRC de Pontiac par Ski à l'école Outaouais (SASO) au cours des deux dernières années ;

CONSIDÉRANT que le programme est géré localement dans la MRC de Pontiac pour tout le territoire de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que Ski à l'école Outaouais a développé un plan à long terme pour devenir auto-suffisante ;

CONSIDÉRANT que les activités de plein-air sont encore plus

importantes pendant la pandémie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dionne et RÉSOLU d'accorder à la SASO un appui financier ponctuel de 10 000 \$ pour soutenir un programme de ski dans les écoles de la MRC de Pontiac durant la saison hivernale 2020-2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce soutien financier ponctuel provienne des sources suivantes :

MRC de Pontiac 2020, budget sports et loisirs (5 500 \$)
MRC de Pontiac 2020, budget dons et commandites (1 000 \$)
MRC de Pontiac 2021, budget sports et loisirs (3 000 \$)
MRC de Pontiac 2021, budget dons et commandites (500 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

CONSIDERING the work done on the territory of the MRC Pontiac by Ski at the Outaouais School over the past two years ;

CONSIDERING the program is managed locally in the MRC Pontiac for the entire territory of the Outaouais ;

CONSIDERING Ski à l'école Outaouais has developed a long-term plan to become self-sufficient;

CONSIDERING outdoor activities are even more important during the pandemic ;

IT WAS THEREFORE PROPOSED by Mr. Dionne and RESOLVED to grant SASO a one-time funding support of \$10,000 to support a ski program in the schools of the MRC Pontiac during the winter season of 2020-2021.

IT IS EQUALLY RESOLVED that this one-time funding support come from the following sources:

2020 MRC Pontiac Sports and Leisure budget (\$5,500)
2020 MRC Pontiac Donations and Sponsorships budget (\$1,000)
2021 MRC Pontiac Sports and Leisure budget (\$3,000)
2021 MRC Pontiac Donations and Sponsorships budget (\$500)

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-17

16.5 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DÉCISIONNEL POUR LA COLLECTION D'ART RÉGIONALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac possède une collection

d'œuvres d'art régionale;

CONSIDÉRANT que pour assurer la pérennité de cette collection, le conseil des élus de la MRC Pontiac a adopté une politique d'acquisition d'œuvres d'art qui poursuit l'engagement déjà pris en 2004 avec l'adoption de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac reconnaît ainsi le rôle des arts et des métiers d'art dans le développement de son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil régional de la MRC de Pontiac a approuvé, par la résolution C.M. 2020-11-17, l'appel aux artistes pour l'ajout d'une œuvre d'art à la collection régionale de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT que le programme nécessite la mise en place d'un comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gibson et résolu de mettre sur pied le Comité d'analyse pour la collection d'art régionale, ayant pour mandat d'établir les appels de projets, d'examiner les soumissions et de faire des recommandations sur l'approvisionnement de la MRC de Pontiac.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le comité d'analyse pour la collection régionale d'art soit composé des membres suivants :

- 1) Mairesse Lynne Cameron
- 2) Maire Alain Gagnon
- 3) Membre représentatif de la communauté culturelle ;
- 4) Membre représentatif de la communauté des artistes;
- 5) Membre représentatif de la population générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

WHEREAS the MRC Pontiac has a collection of regional artwork ;

WHEREAS to ensure the sustainability of this collection, the Council of Elected Officials of the MRC Pontiac has adopted a policy for the acquisition of works of art that continues the commitment already made in 2004 with the adoption of the cultural policy;

WHEREAS the MRC Pontiac recognizes the role of arts and crafts in the development of its territory;

WHEREAS the Regional Council of the MRC Pontiac has approved, by resolution C.M. 2020-11-17, a call to artists for the addition of a work of art to the regional collection of the

MRC Pontiac ;

WHEREAS the program requires the establishment of an analysis committee;

IT WAS THEREFORE PROPOSED by Mr. Gibson and RESOLVED to establish the Analysis Committee for the Regional Art Collection, with the mandate to establish calls for projects, review submissions and make recommendations on the procurement of the MRC Pontiac.

IT WAS EQUALLY RESOLVED that the Analysis Committee for the Regional Art Collection be composed of the following members:

- 1) Mayor Lynne Cameron
- 2) Mayor Alain Gagnon
- 3) Representative member of the cultural community ;
- 4) Member representative of the community of artists;
- 5) Member representative of the general population.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-18

16.6 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT |
INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement détient la responsabilité d'analyse des demandes sous la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers ont été analysés, les recommandations du comité d'investissement suite à la rencontre du 2 décembre 2020 sont les suivantes:

MRC-CI-2020-12-04 - 25 000 \$ Le comité d'investissement recommande au conseil régional de la MRC de Pontiac d'octroyer une subvention de 25 000 \$;

MRC-CI-2020-12-05 - Le comité d'investissement recommande au conseil régional de la MRC de Pontiac d'approuver le prolongation d'une subvention jusqu'au mars 2022.

IL EST PROPOSÉ par M. Beaugard d'accepter les recommandations telles que proposées par le comité d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

WHEREAS the investment committee is responsible for analyzing applications under the Business Support Policy of the MRC Pontiac;

WHEREAS these files have been analyzed, the recommendations of the investment committee following the meeting of December 2, 2020 are as follows:

MRC-CI-2020-12-04 - \$25,000 The investment committee recommends to the regional council of the MRC Pontiac to approve a grant in the amount of \$25,000;

MRC-CI-2020-12-05 - The investment committee recommends to the regional council of the MRC Pontiac to approve the extension of a grant until March 2022.

IT WAS MOVED by Mr. Beauregard to accept the recommendations as proposed by the Investment Committee.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-19

16.7 FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX PME | EMERGENCY AID FUND FOR SME

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle concernant la pandémie de la COVID-19 a un impact direct sur les entreprises et l'économie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a comme objectif de favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) présente un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME);

CONSIDÉRANT QUE les entreprises s'appuieront sur un processus de réception et d'analyse rapide afin de recevoir ces fonds d'urgence en temps opportun;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a résolu d'accorder le pouvoir décisionnel au comité d'investissement de la MRC de Pontiac pour analyser et approuver les prêts du fonds d'aide d'urgence aux PME;

IL EST PROPOSÉ par M. Armstrong et résolu d'adopter la liste des prêts octroyés sous le programme d'aide d'urgence aux PME tel que présenté par le comité d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

CONSIDERING THAT the current situation regarding the COVID-19 pandemic has a direct impact on businesses and the economy;

CONSIDERING THAT the Quebec government's objective is to promote access to capital to maintain, consolidate or revive

the activities of businesses affected by the COVID-19 pandemic;

CONSIDERING THAT the Ministry of Economy and Innovation (MEI) is presenting an emergency assistance program for small and medium-sized enterprises (SMEs);

CONSIDERING THAT businesses will rely on a rapid receipt and analysis process to receive these emergency funds in a timely manner;

CONSIDERING THAT the Council of Mayors has resolved to grant decision-making authority to the Investment Committee of the MRC Pontiac to analyze and approve loans from the emergency assistance fund for SMEs;

IT WAS PROPOSED by Mr. Armstrong and resolved to adopt the list of loans granted under the emergency assistance program for SMEs as presented by the investment committee.

CARRIED UNANIMOUSLY

16.8 RECOMMANDATION DONS ET COMMANDITES |
RECOMMENDATIONS DONATIONS AND SPONSORS

C.M. 2020-12-20

16.8.1 DONS ET COMMANDITES (CLUB DE MOTONEIGE
PINGOUINS)

CONSIDÉRANT la recommandation du département de développement économique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dionne et
RÉSOLU qu'un don exceptionnel d'un montant de 1
000 dollars soit octroyé au Club de motoneiges
Pingouins pour les soutenir pendant leur saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

WHEREAS the economic development department's
recommendation;

THEREFORE, it was proposed by Mr. Dionne and
RESOLVED that an exceptional donation of \$1,000 be
awarded to the Pinguins Snowmobile Club, to support
them during their season.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-21

16.8.2 DONS ET COMMANDITES (CLETUS FERRIGAN)

CONSIDÉRANT la recommandation du département de
développement économique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Larivière et

RÉSOLU qu'une commandite exceptionnelle de 1800 \$ soit octroyée à Monsieur Cletus Ferrigan pour l'évènement " Isolation 2020 Country Jamboree " qui se déroulera en août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

CONSIDERING the recommendation of the economic development department;

IT WAS PROPOSED by Ms. Larivière and RESOLVED that an exceptional sponsorship in the amount of \$1800 be granted to Mr. Cletus Ferrigan for the event " Isolation 2020 Country Jamboree " to be held in August 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

17 SÉCURITÉ CIVILE | PUBLIC SAFETY

C.M. 2020-12-22

17.1 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC (RÈGLEMENT RÉVISÉ, PRÉVENTION DES INCENDIES | MRC AFFIRMING ITS JURISDICTION (REVISED BY-LAW - FIRE PREVENTION))

Intention de déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la sécurité incendie, soit celle relative à la prévention incendie à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur le territoire de la M.R.C. de Pontiac et prévoyant les modalités et conditions administratives et financières s'y rattachant.

ATTENDU que la MRC de Pontiac s'est dotée d'un schéma de couverture de risques incendie (SCRI) conformément aux dispositions des articles 8 à 31 de la *Loi sur la sécurité incendie*; (RLRQ c. S-3.4)

ATTENDU qu'en lien avec ce SCRI, par souci d'efficacité administrative et dans le but d'atteindre au moindre coût possible les objectifs fixés, plusieurs tâches et activités sont gérées par la MRC;

ATTENDU les mesures rattachées au SCRI via le plan de mise en œuvre local et régional;

ATTENDU qu'aux termes de la *Loi sur la sécurité incendie*, les interventions en ces domaines relèvent essentiellement de la compétence d'une municipalité locale dont l'adoption, l'application et la mise en œuvre d'un règlement municipal concernant la prévention incendie;

ATTENDU que l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec permet à une MRC de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

ATTENDU que la MRC de Pontiac doit, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec, établir les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'assujettissement et au retrait d'une municipalité locale à la compétence de la MRC de Pontiac relativement à l'adoption, l'application et la mise en œuvre d'un règlement municipal concernant la sécurité incendie;

ATTENDU qu'afin d'annoncer son intention de déclarer sa compétence à l'égard d'une partie du domaine de la sécurité publique, soit celle relative à la prévention des incendies, la MRC doit adopter une résolution en ce sens et la signifier aux municipalités locales;

ATTENDU que dans l'éventualité où l'une des municipalités locales de la MRC exerce son droit de retrait à l'égard de la présente intention de déclaration de compétence, conformément à l'article 10.1 du *Code municipal du Québec*, cette municipalité devra assumer elle-même les mesures requises dans le domaine de la prévention incendie.

ATTENDU qu'une municipalité locale qui désire exercer son droit de retrait doit le faire suivant les étapes énumérées ci-après ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Orr et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution, comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la MRC de Pontiac annonce son intention de déclarer sa compétence sur partie du domaine de la sécurité incendie, soit celle relative à la prévention des incendies à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur son territoire;

QUE pour satisfaire aux exigences de l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec, la MRC de Pontiac annonce que les modalités et les conditions administratives et financières relatives au retrait et à l'assujettissement subséquent d'une municipalité locale à la compétence ci-haut décrite, seront les suivantes, à savoir :

- Que, conformément aux articles 10.1 et 678.0.2 du *Code municipal du Québec*, une municipalité locale peut exprimer son désaccord relativement à la déclaration de compétence identifiée aux présentes en faisant parvenir une résolution par courrier recommandé à la MRC de Pontiac avant le **mercredi 17 mars 2021 (90 jours)**;
- À compter de la transmission à la MRC par courrier recommandé de cette résolution, la municipalité n'est pas assujettie à la compétence de cette dernière quant à ce pouvoir, ne contribue pas au

paiement des dépenses et ses représentants au conseil de la MRC ne peuvent prendre part aux délibérations et aux votes subséquents qui y sont relatifs.

- **QU'APRÈS LE mercredi 17 mars 2021 (90 jours);**

- - Lrsqu'une municipalité locale exerce, conformément à l'article 678.0.2 du *Code municipal du Québec*, son droit de retrait relativement à l'exercice par la MRC de Pontiac de la compétence identifiée à la présente résolution, cette municipalité locale demeure néanmoins responsable de sa quote-part du solde de tout emprunt effectué dans le cadre de cette compétence. La municipalité locale qui a exercé son droit de retrait est, ainsi, tenue de payer annuellement à la MRC de Pontiac jusqu'au remboursement complet d'un tel emprunt (s'il y a lieu), sa quote-part annuelle en capital et intérêts tel que déterminée au règlement d'emprunt.
 -
 - Outre les dépenses reliées au remboursement des immobilisations encourues par la MRC de Pontiac, la municipalité locale doit continuer de payer annuellement sa même part des frais récurrents d'exploitation et d'utilisation du service de prévention incendie de la MRC de Pontiac et ce, jusqu'à la fin de toute entente, existante à la date du retrait, conclue en lien avec le SCRI de la MRC de Pontiac tel qu'il l'était avant son retrait.

QUE 90 jours après la signification de la présente résolution aux municipalités locales, le conseil de la MRC pourra déclarer sa compétence à l'égard d'une partie du domaine de la sécurité incendie, soit celle relative à la prévention des incendies;

QUE la MRC de Pontiac fixe comme suit les conditions d'assujettissement ultérieur des municipalités locales s'étant prévaluées de leur droit de retrait, à savoir :

- Une municipalité locale qui s'est déjà prévaluée de son droit de retrait et qui, par la suite et en conformité avec l'article 687.0.2 du Code municipal du Québec, désire s'assujettir à la compétence de la MRC de Pontiac identifiée à la présente résolution, contribue à la date de réception par la MRC de Pontiac de la résolution de la municipalité locale à cet effet.
- Dans un délai raisonnable suivant la réception de ladite résolution de la municipalité locale, la MRC de

Pontiac procède à l'intégration de la municipalité locale dans l'exercice de sa compétence en matière de prévention des incendies.

- La municipalité locale doit, dès lors, signer et se conformer aux ententes intermunicipales, directives et normes relatives à l'exercice de la compétence de la M.R.C. de Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Intention to declare competence with respect to a part of the field of fire safety, namely relating to fire prevention, with regard to all local municipalities located on the territory of the MRC Pontiac and providing for the administrative and financial terms and conditions related to it.

WHEREAS the MRC Pontiac has adopted a fire safety cover plan (FSCP) in accordance with the provisions of Articles 8 to 31 of the Fire Safety Act; (RLRQ c. S-3.4)

WHEREAS in connection with this FSCP, for the sake of administrative efficiency and in order to achieve the set objectives at the lowest possible cost, several tasks and activities are managed by the MRC;

WHEREAS the measures attached to the FSCP via the local and regional implementation plan;

WHEREAS under the terms of the *Fire safety law*, interventions in these areas are essentially the responsibility of a local municipality, including the adoption, application and implementation of a municipal by-law concerning fire prevention;

WHEREAS article 678.0.1 of the Municipal Code of Quebec allows an MRC to declare its competence over the local municipalities in its territory with respect to all or part of an area over which the latter have jurisdiction;

WHEREAS the MRC Pontiac must, in accordance with the provisions of article 678.0.2 of the Municipal Code of Quebec, establish the administrative and financial terms and conditions relating to the subjugation and withdrawal of a local municipality to the jurisdiction of the MRC de Pontiac regarding the adoption, application and implementation of a municipal by-law concerning fire safety;

WHEREAS in order to announce its intention to declare its jurisdiction over a part of the field of public security, namely that relating to fire prevention, the MRC must adopt a resolution to this effect and serve it to the local

municipalities;

WHEREAS in the event that one of the local municipalities of the MRC exercises its right of withdrawal with regard to the present intention to declare jurisdiction, in accordance with article 10.1 of the *Quebec municipal code*, this municipality will have to take on the required measures in the field of fire prevention.

WHEREAS a local municipality wishing to exercise its right of withdrawal must do so following the steps listed below;

For these reasons,

It was proposed by Mr. Orr and resolved:

THAT the above preamble forms an integral part of this resolution, as if it were reproduced here at length;

THAT the MRC Pontiac announces its intention to declare its competence in part of the field of fire safety, namely relating to fire prevention with regard to all local municipalities located on its territory;

THAT to meet the requirements of article 678.0.2 of the Municipal Code of Quebec, the MRC Pontiac announces that the administrative and financial terms and conditions relating to the withdrawal and subsequent subjugation of a local municipality to the jurisdiction of the above-mentioned, will be the following, namely:

- That, in accordance with articles 10.1 and 678.0.2 of the Municipal Code of Quebec, a local municipality may express its disagreement with the declaration of competence identified herein by sending a resolution by registered mail to the MRC Pontiac before **Wednesday, March 17, 2021 (90 days)**;
- As of the transmission to the MRC by registered mail of this resolution, the municipality is not subject to the jurisdiction of the latter as regards this power, does not contribute to the payment of expenses and its representatives on the council of the MRC cannot take part in the deliberations and subsequent votes relating thereto.
- AFTER **Wednesday, March 17, 2021 (90 days)**:
 - - When a local municipality exercises, in accordance with article 678.0.2 of the Municipal Code of Quebec, its right of withdrawal in relation to the exercise by the MRC of Pontiac of the jurisdiction identified in this resolution, this local municipality nevertheless remains responsible for its share of the balance of any loan made within the framework of this competence. The local municipality which has exercised its right of

withdrawal is thus required to pay annually to the MRC Pontiac until the full repayment of such a loan (if applicable), its annual share in capital and interest as determined in the loan regulations.

- - In addition to the expenses related to the reimbursement of fixed assets incurred by the MRC Pontiac, the local municipality must continue to pay its same share of the recurring costs of operation and use the fire prevention services of the MRC of Pontiac each year until at the end of any agreement, existing on the date of withdrawal, entered into in connection with the FSCP of the MRC Pontiac as it was before its withdrawal.

THAT 90 days after the serving of this resolution on the local municipalities, the council of the MRC may declare its jurisdiction with regard to a part of the field of fire safety, namely that relating to fire prevention;

THAT the MRC Pontiac sets as follows the conditions of subsequent subjugation of local municipalities having availed themselves of their right of withdrawal, namely:

- A local municipality which has already availed itself of its right of withdrawal and which, subsequently and in accordance with article 687.0.2 of the Municipal Code of Quebec, wishes to be subject to the jurisdiction of the MRC of Pontiac identified at this resolution contributes to the date of receipt by the MRC of Pontiac of the resolution from the local municipality to this effect.
- Within a reasonable period of time following receipt of said resolution from the local municipality, the MRC Pontiac proceeds to integrate the local municipality into the exercise of its jurisdiction in fire prevention.
- The local municipality must therefore sign and comply with intermunicipal agreements, directives and standards relating to the exercise of the jurisdiction of the MRC Pontiac.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-23

17.2 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE 'SUMI' (SAUVETAGE NAUTIQUE) | MODIFICATION OF THE 'SUMI' INTER-MUNICIPAL AGREEMENT (WATER RESCUE)

CONSIDÉRANT que 3 services de sécurité incendie (SSI) de municipalités locales de la MRC de Pontiac sont prêts à offrir un service de sauvetage nautique sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a coordonné la formation en sauvetage nautique pour l'ensemble des SSI sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac désire développer un programme de sauvetage nautique pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a adopté un protocole local d'intervention en milieu isolé et qu'elle coordonne ce service de sauvetage depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de Pontiac se sont dotées d'une entente intermunicipale en lien avec ce service;

CONSIDÉRANT que les modalités d'intervention du programme de sauvetage nautique apparaissent similaires et complémentaires à celles du sauvetage en milieu isolé;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable que les municipalités signent une entente intermunicipale commune pour assurer un service de qualité et pour standardiser les méthodes de travail lors d'interventions, et ce, sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a pertinence d'intégrer l'offre de sauvetage nautique à celle du sauvetage en milieu isolé;

Il est proposé par M. Beauregard et résolu que la MRC de Pontiac propose aux municipalités locales concernées une modification à l'entente intermunicipale de sauvetage en milieu isolé pour incorporer le sauvetage nautique à cette entente, tel qu'il apparaît au projet d'entente intermunicipale soumis aux membres du conseil des maires à cet effet;

DE PLUS, le conseil régional autorise Mme Jane Toller, préfète, et M. Bernard Roy, directeur général, à signer tout document relié à l'entente au nom de la MRC de Pontiac et du territoire non organisé du lac Nilgaut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

WHEREAS 3 fire safety services (SSI) of local municipalities of the MRC Pontiac are ready to offer a water rescue service on the territory of the MRC;

WHEREAS the MRC Pontiac has coordinated training in water rescue for all the SSIs on its territory;

WHEREAS the MRC Pontiac wishes to develop a water rescue program for all of its municipalities;

WHEREAS the MRC Pontiac has adopted a local protocol for

intervention in isolated areas and has been coordinating this rescue service for several years;

WHEREAS the municipalities of the MRC Pontiac have adopted an inter-municipal agreement related to this service;

WHEREAS the terms and conditions of intervention of the water rescue program appear similar and complementary to those of rescue in isolated areas;

WHEREAS it would be preferable for the municipalities to sign a common inter-municipal agreement to ensure a quality service and to standardize work methods during interventions, and this, throughout the territory;

WHEREAS it is relevant to integrate the offer of water rescue with that of rescue in isolated areas;

IT WAS PROPOSED by Mr. Beauregard and resolved that the MRC Pontiac propose to the local municipalities concerned an amendment to the inter-municipal agreement on emergency isolated environment rescue to incorporate water rescue, as it appears in the draft inter-municipal agreement submitted to the members of the Council of Mayors for this purpose;

FURTHER, the Regional Council authorizes Ms. Jane Toller, Warden, and Mr. Bernard Roy, Director General, to sign any document related to the agreement on behalf of the MRC Pontiac and the unorganized territory of Lac-Nilgaut.

CARRIED UNANIMOUSLY

18 INFRASTRUCTURES RÉGIONALES | REGIONAL INFRASTRUCTURES

C.M. 2020-12-24

18.1 BAIL ÉCOLE DE PIERRE | STONE SCHOOL LEASE

Attendu que la MRC de Pontiac est le propriétaire de l'immeuble de l'École de Pierre (localisé au 28 rue Mill à Portage-du-Fort) depuis le mois de janvier 2017;

Attendu que la MRC de Pontiac est par conséquent responsable de toute décision afférant à cet immeuble;

Attendu que l'Association des artistes du Pontiac occupe ce bâtiment depuis 2011;

Attendu que l'entente de location en vigueur avec l'APP prend fin le 31 décembre 2020;

Attendu que des travaux d'isolation ont été entrepris en 2019, ce qui a diminué les coûts annuels d'hydroélectricité;

Il est proposé par Mme Cameron et résolu de renouveler l'entente de location avec l'Association des artistes du Pontiac pour une période de 3 ans avec une réduction du

loyer mensuel à six cent dollars canadiens (600 \$), payable le premier jour de chaque mois. De plus, le conseil régional autorise Mme Jane Toller, péfète, et M. Bernard Roy, directeur général, à signer l'entente au nom de la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Whereas the MRC Pontiac has been the owner of the Stone School building (located at 28 Mill Street in Portage-du-Fort) since January 2017;

Whereas the MRC Pontiac is therefore responsible for any decision related to this building;

Whereas the Pontiac Artists' Association occupies this building since 2011;

Whereas the current lease agreement with the PAA expires on December 31, 2020;

Whereas insulation work was undertaken in 2019, which reduced the annual cost of hydroelectricity;

It was moved by Ms. Cameron and resolved to renew the rental agreement with the Pontiac Artists' Association for a period of 3 years with a reduction of the monthly rent to six hundred Canadian dollars (\$600), payable on the first day of each month. In addition, the Regional Council authorizes Mrs. Jane Toller, Péfète, and Mr. Bernard Roy, Director General, to sign the agreement on behalf of the MRC Pontiac.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-25

18.2 ASSOCIATION DES ARTISTES DU PONTIAC

Attendu que l'Association des artistes du Pontiac a fait une présentation et une demande de financement lors de la réunion du plénier du 6 décembre 2020;

Attendu que, par la résolution C.M. 2020-04-18, la MRC de Pontiac a renoncé aux frais de loyer de l'École de pierre pour deux (2) mois au printemps de 2020 en considération de la situation sans précédent liée au coronavirus ;

Attendu que la MRC de Pontiac souhaite encourager la pratique des arts dans le Pontiac et l'accessibilité des arts et de la culture auprès de la population du Pontiac ;

Il est proposé par M. Gibson et résolu de développer un nouveau fonds pour supporter les artistes et les centres d'artistes de la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Whereas the Pontiac Artists Association made a presentation and request for funding during the Plenary meeting of December 6, 2020;

Whereas, by resolution C.M. 2020-04-18, the MRC Pontiac waived the rent costs of the Stone School for two (2) months in the spring of 2020 in consideration of the unprecedented situation related to the coronavirus;

Whereas the MRC Pontiac wishes to encourage the practice of the arts in the Pontiac and the accessibility of arts and culture to the population of Pontiac;

It was moved by Mr. Gibson and resolved to develop a new fund to support artists and artist-run centers in the MRC Pontiac.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-26 18.3 ACCÈS TERRAIN MRC POUR COURSE DE RAQUETTE ANNUELLE - MRC PROPERTY ACCESS FOR ANNUAL SNOWSHOE RACE

Il est proposé par M. Donald Gagnon et résolu de donner la permission aux organisateurs de la journée d'initiation et de course à la raquette la permission d'utiliser le lot #3 545 095 de la MRC pour l'évènement annuel et aussi de débrancher et de couper de la petite végétation sous la supervision de l'ingénieure régionale afin de préparer les sentiers pour l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was moved by Mr. Donald Gagnon and resolved to give permission to the organizers of the snowshoeing initiation day and races to use MRC lot # 3 545 095 for the annual event and also to trim branches and cut small vegetation and shrubs under the supervision of the regional engineer in preparation of the trails for the event.

CARRIED UNANIMOUSLY

19 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

C.M. 2020-12-27 19.1 PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE 2020-2025

Présentation par Mme Kari Richardson. L'intégral de sa présentation est disponible à partir de l'enregistrement audio de la séance sur le site Internet de la MRC (Documentation/Procès-verbaux et enregistrements audio du Conseil) et de la capture vidéo sur la page Facebook de la

MRC.

Unofficial translation

Presentation by Ms Kari Richardson. Her complete presentation is available from the audio recording of the sitting on the MRC website (Documentation/Council Meeting Minutes & Audio recordings) the video recording on the MRC Facebook page.

Considérant que la MRC de Pontiac a reçu de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) une subvention visant à soutenir le personnel œuvrant contre les changements climatiques pour l'aider à combler le manque de personnel et à accroître sa capacité à s'adapter aux effets des changements climatiques ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);

Considérant que la MRC de Pontiac utilise ce financement pour affecter du personnel à des activités telles que la mise à jour d'inventaire des émissions de GES, la mise à jour du plan d'action de réduction des GES, et l'intégration de pratiques liées aux changements climatiques dans les processus municipaux;

Considérant que la mise à jour de ce plan d'action de réduction GES décrit 13 actions projetées à court terme;

Il est proposé par Mme Cameron et résolu que la MRC de Pontiac adopte le plan d'action décrit au rapport intitulé «Plan d'action visant la réduction des émissions de GES de la MRC de Pontiac 2020-2025».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

ACTION PLAN TO REDUCE GREENHOUSE GASES 2020-2025

Whereas the MRC Pontiac has received a grant from the Federation of Canadian Municipalities (FCM) to support staff working on climate change in order to increase its capacity to adapt to the effects of climate change and reduce greenhouse gas (GHG) emissions;

Whereas the MRC Pontiac is using this funding to assign staff to activities such as updating GHG emissions inventories, updating GHG reduction plans, and integrating climate change practices into ongoing municipal processes;

Considering that the update of this GHG reduction action plan describes 13 actions projected in the short term;

It was moved by Ms. Cameron and resolved that the MRC Pontiac adopt the action plan described in the report

entitled "Action Plan for the Reduction of GHG Emissions of the MRC Pontiac 2020-2025".

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-28

19.2 REPRÉSENTANT MRC REPRESENTATIVE (TRGIRTO)

Attendu que la MRC de Pontiac est tenue de représenter son organisation pour le groupe sectoriel « territoire » à la TRGIRTO;

Attendu que M. Régent Dugas est maintenant à la retraite;

Il est proposé par M. Beauregard et résolu d'autoriser Jason Durand à représenter la MRC de Pontiac à la table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais en remplacement de Régent Dugas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Whereas the MRC Pontiac is required to represent its organization for the "territory" sectoral group at the TRGIRTO;

Whereas Mr. Régent Dugas has now retired;

It is moved by Mr. Beauregard and resolved to authorize Jason Durand to represent the MRC Pontiac at the Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais in replacement of Régent Dugas.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-29

19.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 269-2021 (ANCIEN CORRIDOR FERROVIAIRE DU CN) | ADOPTION OF DRAFT BY-LAW 269-2021 (FORMER CN RAILWAY CORRIDOR)

Il est proposé par M. Armstrong et résolu d'adopter le projet de règlement 269-2021 visant à autoriser l'utilisation des motoneiges et des quads d'été sur l'ancien corridor ferroviaire du Canadien National traversant les municipalités de Bristol, de Clarendon, de Litchfield et de Portage-du-Fort.

Il est en outre résolu que la période de réception des commentaires sur ce projet de règlement se déroule du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Be it proposed by Mr. Armstrong and resolved to adopt draft by-law 269-2021 aiming at authorizing the use of snowmobiles and summer quads on the former Canadian National railway corridor within the municipalities of Bristol,

Clarendon, Litchfield, and Portage du Fort.

Be it further resolved that the comment period on this draft by-law run from December 17, 2020 to January 10, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

20 DIVERS | MISCELLANEOUS

C.M. 2020-12-30

20.1 CONTRACTEUR/SHQ | CONTRACTOR/SHQ

Considérant la situation d'un entrepreneur local qui a effectué des travaux pour lesquels il n'a pas encore reçu de compensation dans le cadre d'un dossier SHQ, il est proposé par M. Rochon et résolu que la situation soit étudiée et qu'une solution soit trouvée en collaboration avec la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

Considering the situation involving a local contractor who has completed work for which he hasn't yet received compensation as part of an SHQ file, it was moved by Mr. Rochon and resolved that the situation be investigated and that a solution be found in collaboration with the SHQ.

CARRIED UNANIMOUSLY

20.2 STRATÉGIE FORESTIÈRE | FOREST STRATEGY

C.M. 2020-12-31

20.2.1 DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE DANS LE PONTIAC (RENMATIX)

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a travaillé à promouvoir le développement économique en foresterie sur son territoire depuis la fermeture de Smurfit Stone ;

ATTENDANT que les gouvernements donnent la priorité au développement d'entreprises qui utilisent des technologies de transformation des ressources forestières ayant un faible impact sur l'environnement ;

ATTENDU QUE la société Renmatix est reconnue pour sa technologie de transformation de la fibre de bois en bioproduits ;

ATTENDU QUE Renmatix stimulerait l'économie locale en capitalisant sur le bois à pâte inutilisé qui est disponible en abondance sur le territoire de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QUE Renmatix, ou une entreprise similaire, serait le point d'ancrage dans un Bioparc d'un groupe

d'entreprises qui se compléteraient les unes les autres ;

ATTENDU QUE Renmatix est une entreprise reconnue pour son succès en matière d'énergie et de durabilité ;

ATTENDU QU'un projet, où que ce soit dans le Pontiac, bénéficie à l'ensemble du Pontiac ;

ATTENDU QUE c'est une bonne politique d'attraction des investisseurs que d'accueillir toutes les entreprises qui cherchent à s'installer dans la MRC de Pontiac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Armstrong et résolu que la MRC de Pontiac accueille Renmatix et la remercie pour son intérêt dans la MRC de Pontiac.

Il est également résolu que le Conseil des Maires poursuive et soutienne l'implantation de Renmatix dans la MRC de Pontiac.

Il est également résolu qu'une copie de la résolution soit transmise à Renmatix, au député provincial de Pontiac M. André Fortin, au député fédéral de Pontiac M. Will Amos, au ministre responsable de la région de l'Outaouais M. Mathieu Lacombe, au ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec M. Pierre Fitzgibbon, au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs M. Pierre Dufour et au ministre des Ressources naturelles du Canada M. Seamus O'Regan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

DEVELOPMENT OF FORESTRY IN THE PONTIAC
(RENMATIX)

WHEREAS the MRC Pontiac has been working to promote economic development on its territory in Forestry since the closure of Smurfit Stone;

WHEREAS governments prioritize the development of companies that use forest resource processing technologies that have a low environmental impact;

WHEREAS the company Renmatix is recognized for its technology in the transformation of wood fiber to bioproducts;

WHEREAS Renmatix would stimulate the local economy by capitalizing on unused pulpwood which is available in abundance in the MRC Pontiac territory;

WHEREAS Renmatix, or a similar company, would be

the anchor in a Biopark for a group of companies that would complement each other;

WHEREAS Renmatix is a company well recognized for their success of Energy and sustainability;

WHEREAS a project anywhere in the Pontiac benefits the entire Pontiac;

WHEREAS it is good Investor Attraction policy to welcome all companies looking to locate in the MRC Pontiac;

THEREFORE, it was moved by Mr. Armstrong and resolved that the MRC Pontiac welcome Renmatix and thank them for their interest in the MRC Pontiac.

It was also resolved that the Council of Mayors pursue and support the location of Renmatix in the MRC Pontiac.

Be it further resolved that a copy of the resolution be forwarded to Renmatix, Pontiac MNA Mr. André Fortin, MP for Pontiac Mr. Will Amos, the Minister Responsible for the Outaouais region Mr. Mathieu Lacombe, the Minister of Economy and Innovation Mr. Pierre Fitzgibbon, the Minister of Forests, Wildlife and Parks Mr. Pierre Dufour and the Minister of Natural Resources of Canada Mr. Seamus O'Regan.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2020-12-32

20.2.2 DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE DANS LE PONTIAC (SÉANCE DE TRAVAIL SPÉCIALE) |
DEVELOPMENT OF FORESTRY IN THE PONTIAC (SPECIAL WORKING SESSION)

ATTENDU QU'il est de la responsabilité des élus d'agir dans le meilleur intérêt de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place une Stratégie forestière;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac n'a pas encore finalisé sa Stratégie forestière;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac doit élaborer sa Stratégie forestière en s'inspirant de la Stratégie forestière du Québec et en la synchronisant avec celle-ci;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a un mandat du gouvernement du Québec pour poursuivre le

développement économique;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac vise le développement économique dans le secteur forestier;

ATTENDU QU'il est important que le Conseil des maires soit uni sur une Stratégie forestière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Beauregard et résolu que le Conseil des maires tienne une séance de travail spéciale le samedi 16 janvier 2021 afin de poursuivre l'élaboration d'une Stratégie forestière qui unit la MRC de Pontiac et s'applique à l'ensemble du territoire.

Il est également résolu d'inviter tous les intervenants de l'industrie forestière à faire des présentations lors de la séance de travail spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

WHEREAS it is the responsibility of elected officials to act in the best interests of the MRC Pontiac;

WHEREAS the Government of Quebec has a Forest Strategy in place;

WHEREAS the MRC Pontiac has not yet finalized its Forest Strategy;

WHEREAS the MRC Pontiac needs to develop its Forest Strategy based on, and synchronized with, the Quebec Forest strategy;

WHEREAS the MRC Pontiac has a mandate from the Government of Quebec to pursue economic development;

WHEREAS the MRC Pontiac is targeting economic development in the Forestry sector;

WHEREAS it is important that the Council of Mayors be united on a Forest Strategy;

THEREFORE, it was moved by Mr. Beauregard and resolved that the Council of Mayors hold a special working session on Saturday January 16 2021 to further develop a Forest Strategy that unites the MRC Pontiac, and applies to the entire territory.

It was further resolved to invite all Forest Industry stakeholders to make presentations at the special working session.

CARRIED UNANIMOUSLY

20.3 BULLETINS DE VOTE PAR LA POSTE | MAIL-IN BALLOTS
(ÉLECTIONS 2021)

Considérant qu'il pourrait potentiellement toujours y avoir des enjeux concernant la Covid-19 lors de l'élection générale de Novembre 2021, intervention de M. Sunstrum relativement à la possibilité d'envisager l'option des bulletins de vote par la poste et la pertinence d'une approche commune par toutes les municipalités dans ce contexte.

Mme Toller intervient aussi sur le sujet, mentionnant entre autres que le sujet pourrait être rediscuté à nouveau en 2021.

L'intégral des échanges est disponible à partir de l'enregistrement audio de la séance sur le site Internet de la MRC (Documentation/Procès-verbaux et enregistrements audio du Conseil) et de la capture vidéo sur la page Facebook de la MRC.

Unofficial translation

Considering that there could potentially still be issues concerning Covid-19 during the general election of November 2021, intervention by Mr. Sunstrum regarding the possibility of considering the option of mail-in ballots and the relevance of a common approach by all municipalities in this context.

Ms. Toller also intervened on the subject, mentioning among other things that the subject could be discussed again in 2021.

The complete exchanges are available from the audio recording of the sitting on the MRC website (Documentation/Council Meeting Minutes & Audio recordings) the video recording on the MRC Facebook page.

20.4 BORNE DE RECHARGE | CHARGING STATION

Mme Kim Lesage mentionne le communiqué de presse publié plus tôt cette semaine relativement à l'installation de la borne de recharge publique pour véhicules électriques dans le stationnement de la MRC.

L'intégral des échanges à ce sujet est disponible à partir de l'enregistrement audio de la séance sur le site Internet de la MRC (Documentation/Procès-verbaux et enregistrements audio du Conseil) et de la capture vidéo sur la page Facebook de la MRC.

Unofficial translation

Ms. Kim Lesage mentioned the press release issued earlier this week regarding the installation of the public charging

station for electric vehicles in the MRC parking lot.

The complete exchanges on the matter are available from the audio recording of the sitting on the MRC website (Documentation/Council Meeting Minutes & Audio recording) the video recording on the MRC Facebook page.

C.M. 2020-12-33 21 FERMETURE | CLOSING

Il est résolu de clore la séance du Conseil régional de la MRC Pontiac du mercredi 16 décembre 2020 à 20:27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unofficial translation

It was resolved to close the Wednesday December 16 2020 sitting of the Pontiac MRC Regional Council at 8:27 p.m.

CARRIED UNANIMOUSLY

Bernard Roy

Directeur général et secrétaire-
trésorier

Jane Toller

Préfète